

<u>AVIS</u>

OBJET:

Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationnement rue de Bruxelles

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 29 juin 2021, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationnement rue de Bruxelles.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 23 septembre 2021

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET